

Subside d'études aux élèves de l'enseignement postprimaire

Nom et prénom	
Adresse	
Téléphone / GSM	
Compte bancaire	IBAN
Titulaire du compte bancaire	

prie le collège échevinal de la Commune de Dippach de bien vouloir m'accorder une prime d'encouragement.

ATTENTION: Pièce(s) à joindre à la demande!! (des copies gratuites peuvent être faites à la mairie)

Pour les lycéens

- un certificat établi par l'école que l'enfant a réussi avec succès l'année scolaire 2022/2023
- ou une copie du bulletin du troisième trimestre de l'année scolaire 2022/2023

Pour les universitaires

- une copie de l'inscription de l'année scolaire 2022/2023 *dans les deux cas: merci de bien vouloir nous joindre un relevé d'identité bancaire (RIB) à votre demande

Enseignement secondaire classique		Enseignement secondaire général ou professionnel	
	Année d'étude	Subside	
<input type="checkbox"/>	Septième -> Quatrième	65 €	Septième -> Quatrième
<input type="checkbox"/>	Troisième	75 €	Troisième
<input type="checkbox"/>	Deuxième	85 €	Deuxième
<input type="checkbox"/>	Première	100 €	Première
<input type="checkbox"/>	Université / Autre	125 €	

Pour les étudiants qui suivent des études supérieures, universitaires, ou non universitaires, le montant de la prime d'encouragement est fixé à 125 € par année d'études passée avec succès.

Délai de réponse: 17 novembre 2023.

La prime sera virée sur votre compte bancaire après le délai de réponse, dans les meilleurs délais.

....., le

.....

signature du demandeur/ signature des parents/tuteurs du demandeur mineur